

Boulogne, le 4 mars 2008

Monsieur Philippe KALTENBACH
Maire de Clamart
Place Maurice Gunsbourg
92140 Clamart

N° 13 / 08

Objet : Tract litigieux

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous informe que le tract diffusé par fax du 22 au 26 février et distribué en une vingtaine d'exemplaires le lundi 25 février 2008 dans certains de vos services, n'émane pas, contrairement aux apparences, de la section CFDT des Communaux de Clamart.

Madame Marie-Madeleine LEGALL-RUYTER, Secrétaire de la section et Madame Annie MUSCARI me confirment que ce tract a été rédigé et reproduit en totalité par M. Ronan COURTIAL, puis faxé par lui-même du local mis à disposition de la section concernée, puisqu'il en possède une clef comme tous les militants y assurant des permanences.

Madame MUSCARI me confirme que c'est de bonne foi qu'elle a cru que le tract remis par M. COURTIAL pour diffusion avait reçu l'aval du collectif de la section et de sa secrétaire. Elle en a distribué une vingtaine le lundi 25 février puis a arrêté sur instruction expresse de Madame LEGALL-RUYTER le soir même. Madame LEGALL-RUYTER, dès qu'elle en a eu connaissance, a donné les mêmes instructions de non diffusion à Monsieur Lionel ZAMOR et de Madame Claire BOYDENS.

En conséquence, Mesdames LEGALL-RUYTER et MUSCARI ne peuvent donc être considérées comme responsables du contenu et de la diffusion du tract cité en objet.

Sauf comportement inconnu de M. COURTIAL, la diffusion du tract a cessé au plus tard le lundi 25 février 2008 à 17h45. Cependant, il est possible qu'un exemplaire de ce tract soit affiché dans les deux panneaux « CFDT » au self et à la Direction des Ressources Humaines. Mesdames LEGALL-RUYTER et MUSCARI ne peuvent y avoir accès, la seule clé étant en la possession de M. Ronan COURTIAL. Vous êtes bien entendu autorisé à prendre toute disposition pour faire cesser cet affichage.

Mesdames LEGALL-RUYTER et MUSCARI se réservent d'ailleurs le droit de porter plainte pour abus de confiance à l'encontre de M. COURTIAL et vont faxer et distribuer un démenti après-midi aux destinataires du précédent tract qui ont pu pour certains, être identifiés.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous,

Cfdt
des choix, des actes
SYNDICAT INTERCO CFDT 92
Le secrétaire général
Maison des Syndicats
245, Bd Jean-Jaurès
92100 BOULOGNE
José Porceddu
Tél 01 46 20 00 48 - Fax 01 46 20 01 15
email : interco92cfdt@wanadoo.fr